

Lyon, 28 février 2019

Vigilance pour les cyclistes et les piétons sur la passerelle de la Paix



Passerelle de la Paix

EN ATTENTE DE TRAVAUX, LA VIGILANCE DES USAGERS EST ATTIRÉE CAR LE SOL PEUT ÊTRE GLISSANT

pour votre sécurité

	temps sec	temps humide
piétons	✓	⊘
vélo & trottinette pieds à terre	✓	⊘
2 roues	⊘	⊘

Traversée piétonne possible via les escaliers

La Métropole s'engage
POUR VOTRE CADRE DE VIE

GRANDLYON
la métropole

Les dysfonctionnements relevés sur le système antidérapant du platelage bois de la passerelle de la Paix ont conduit les services de la Métropole de Lyon à en interdire l'accès aux cyclistes par tout temps et aux piétons en cas de temps humide. Cette restriction concerne exclusivement la partie haute de la passerelle et est destinée à éviter tout risque de chute pour les usagers de la passerelle.

Depuis le 28 février, des premiers panneaux signifiant cette restriction ont été installés en urgence de part et d'autre de la passerelle afin d'en informer les usagers.

Une signalisation complémentaire plus explicite va être installée afin d'inciter les cyclistes à emprunter la passerelle à pied en poussant leur vélo et, lors des épisodes pluvieux, à emprunter l'arche en escalier située au niveau bas de la passerelle.

Les services de la Métropole travaillent actuellement sur une programmation de travaux permettant de résoudre ce problème d'adhérence et de rétablir des conditions d'usage normal de la passerelle dans les meilleurs délais possibles.

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse